

## **Conseil de Territoire du 6 Février 2017**

**N° DE RAPPORT : 15111**

**TITRE DU RAPPORT : Erreur ! Aucune variable de document fournie. : Opération BIONURSE :  
restauration des habitats dans le Port de la Pointe Rouge de Marseille**

**COMMISSION :**

### **CADRE DU PROJET (aspect, historique, juridique, politique, technique...)**

Lors de sa séance du 13 décembre 2013, le Conseil Communautaire a approuvé par délibération AGER005-808/13/CC le contrat d'agglomération avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en vue de conduire un programme de travaux du système d'assainissement de l'agglomération de Marseille.

Marseille Provence Métropole a élaboré un ensemble structuré d'actions comprenant de nombreux projets et études afin d'adapter le système d'assainissement de l'agglomération de Marseille à ce nouveau cadre réglementaire dont une première étape pourrait être engagée sur la période 2014-2018.

Elle a également inscrit certaines opérations d'amélioration dans le contrat de Délégation du Service Public de l'Assainissement du Secteur Centre.

Des conventions de partenariat entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Métropole Aix-Marseille Provence pour chacun des dossiers subventionnés doivent être établies au vu de l'avancement des études et/ou travaux.

### **DESCRIPTION DU PROJET (synthétique, financement, chiffres clefs, calendrier...)**

Mise en œuvre de l'opération BIONURSE de type Re-Fish : restauration des habitats dans le port de la Pointe Rouge à Marseille.

Les actions à réaliser sont :

- Gestion de projet : réunions d'avancement, comité de pilotage, comité scientifique, réunions de coordination et encadrement du projet,
- Suivi du projet sur 3 années,
- Equipements et travaux d'installation.

Planning de réalisation : Date prévisionnelle de début : Juillet 2014

Date prévisionnelle de fin : Décembre 2018

Coût estimatif de la prestation : 205 970 € HT

Répartition financement : 50% pour l'Agence de l'Eau soit 102 985 €

### **ENJEUX POUR LA METROPOLE (stratégique, politique, financier)**

Les études et les travaux étant très onéreux, le partenariat financier avec l'Agence de l'Eau permet d'alléger la charge budgétaire de ces opérations.